



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2508

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Genis Laval**

objet : **Politique agricole - Développement des circuits courts - Protection des productions fruitières contre les aléas climatiques - Attribution de subventions à des exploitants agricoles et à l'association les délices de Paillot**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère Reveyrand

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2508**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Politique agricole - Développement des circuits courts - Protection des productions fruitières contre les aléas climatiques - Attribution de subventions à des exploitants agricoles et à l'association les délices de Paillot
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil de communauté du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale en faveur de l'agriculture.

Par délibération du Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 il est proposé d'accompagner les exploitants agricoles dans leur recherche de valeur ajoutée, notamment, en augmentant la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, tout en cherchant à préserver leur outil de production.

I - Développement des circuits courts

L'étude sur le système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise réalisée par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2016 a mis en évidence la difficulté de trouver localement des produits qui associent à la fois goût, qualité et coût accessible. C'est particulièrement le cas sur le territoire de Saint Genis Laval.

Un groupement de producteurs locaux a pour ambition de créer un point de vente collectif sur le site de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Saint Genis Laval. Ce projet valorise l'atelier agro-alimentaire de l'établissement spécialisé dans la transformation des fruits et légumes, permet la mise en relation des professionnels avec le territoire tout en favorisant le lien avec la formation (le point de vente présentant une opportunité pédagogique concrète de mise en relation des apprenants dans le cadre de leur formation) et en encourageant l'innovation (grâce au développement par l'atelier de l'EPLEFPA d'une gamme de produits commercialisables, non concurrentiels par rapport au marché local).

Pour avancer dans ce projet, l'association "Les délices de Paillot" - qui réunit les producteurs au lycée d'enseignement agricole - sollicite la Métropole pour la réalisation de 2 études préalables : une sur le potentiel commercial du projet et l'autre sur sa faisabilité économique et financière.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 443 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Type	Montant (en €)	Type	Montant (en €)
étude de marché et recommandations stratégiques	6 108,48	autofinancement	3 665,48
		Métropole de Lyon	2 443,00
Total	6 108,48	Total	6 108,48

II – Protection des productions fruitières contre les aléas climatiques

La filière fruits rencontre des difficultés particulières en raison de sa grande vulnérabilité aux phénomènes climatiques défavorables et aux infestations par les insectes et maladies. Ainsi, avec le réchauffement climatique, les épisodes de grêle sont devenus de plus en plus importants. C'est pourquoi, il est apparu important, dans le cadre du programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, de contribuer significativement à la régularité de la production agricole de tous les producteurs rhônalpins et du revenu qui en découle en soutenant de façon spécifique les investissements de protection contre les aléas climatiques ou sanitaires.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi lancé un appel à candidatures dans le cadre du type d'opération 05.10 intitulé "Prévention des aléas climatiques et sanitaires pour les productions fruitières et maraîchères - Volet productions fruitières" du PDR Rhône-Alpes.

À l'issue du comité de sélection de cet appel à candidature, les dossiers de 2 arboriculteurs métropolitains ont été retenus : messieurs Olivier Dumas et Sylvain Dumas, tous deux exploitant respectivement 27,32 hectares et 20,34 hectares à Saint Genis Laval, avec des pommiers, des poiriers, des cerisiers et des abricotiers. Ces 2 arboriculteurs, qui contribuent à approvisionner les cantines des collèges métropolitains, souhaitent poursuivre la protection de leurs pommiers en installant des filets paragrêle principalement sur les nouvelles parcelles plantées en jeunes pommiers.

Le taux de financement retenu pour ces projets est le taux minimum, à savoir 60 %. Comme pour les autres aides du PDR, il est proposé à la Métropole de prendre à sa charge la moitié du cofinancement national selon le plan de financement suivant :

	Exploitation de :	
	Dumas Olivier	Dumas Sylvain
surface à protéger	1,70 hectare	1,21 hectare
	Montant (en €)	Montant (en €)
dépense retenue	13 380,30	10 594,39
subvention (60 %)	8 028,18	6 356,63
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	4 014,09	3 178,31
Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 007,04	1 589,16
Métropole de Lyon	2 007,05	1 589,16

Conformément à la convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP), des aides de la Métropole et de leur cofinancement pour la programmation 2014-2020 mise en œuvre conformément à la délibération n° 2016-1239 du Conseil métropolitain du 30 mai 2016, la Métropole notifiera la présente délibération aux bénéficiaires. L'ASP sera chargée du versement de l'aide et des contrôles afférents ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 443 € à l'association "Les délices de Paillot" pour la réalisation des études préalables au projet de développement de circuits courts,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 007,05 € au profit de monsieur Olivier Dumas et de 1 589,16 € au profit de monsieur Sylvain Dumas dans le cadre de la l'opération 05.10 du programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes 2014-2020,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association "Les délices de Paillot".

2° - Acte que le paiement des subventions au profit de messieurs Olivier Dumas pour un montant de 2 007,05 € et de Sylvain Dumas pour un montant de 1 589,16 € est confié par la Métropole à l'Agence de services et de paiement (ASP), conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Apes et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1239 du 30 mai 2016.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires au paiement desdites subventions.

4° - Le montant à payer en fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 6312 - opération n° 0P27O5281.

5° - La dépense correspondante en investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O5223 le 30 janvier 2017 pour un montant de 300 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.